CHÂTEAU RIA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public de coopération culturelle 1, rue de l'Audience 95780 LA ROCHE-GUYON 01 34 79 74 42

service.accueil @chateaudelarocheguyon.fr www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret: 289 500 803 00019 Code APE: 9 103 Z



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 - 21 du 13 octobre 2020

Objet : Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le 13 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 6 octobre 2020.

Etaient présents:

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Agnès Rafaitin

Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel: Olivier Lopes, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire

Absents excusés:

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants: 15

PREFECTURE DU VAL D'OISE arrivée le 1 9 OCT. 2020 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Etaient également présentes :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

REPUBLIQUE FRANÇAISE CONSIDERANT,

E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon

- Une diminution du budget de 35 227,57€.
- Une diminution de 50 826,66 € des recettes propres correspondant à la perte d'exploitation en relation avec la fermeture administrative de l'établissement par décret du 15 mars 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19
- Une baisse du chapitre 012 (relatif aux ressources de personnel), pour une dépense à hauteur de 42 148,18 € grâce à l'exonération des charges patronales pour les mois de février à mai dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19
- Une diminution des charges à caractère général de 24 650,44 €
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'exercice 2020.

Abstentions:

Votes contre:

Votes pour: 14

PREFECTURE DU VAL D'OISE 19 OCT. 2020 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C. **Gérard Lambert-Motte**

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le